REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1092

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Environnement et développement durable - Signature d'une convention de partenariat avec la ville de Lyon, l'UNEP Rhône-Alpes Auvergne et la DRAAF Rhône-Alpes

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009

Délibération n° 2009-1092

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Environnement et développement durable - Signature d'une convention de partenariat avec la ville de Lyon, l'UNEP Rhône-Alpes Auvergne et la DRAAF Rhône-Alpes**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les politiques actuelles en matière de développement durable ont conduit les professionnels du paysage, des secteurs privés et publics, ainsi que les établissements de formation professionnelle, à s'unir pour créer, fin 2007, un outil de développement durable au service de l'ensemble des professionnels publics ou privés de la filière du paysage et des espaces verts.

En octobre 2007, la direction des espaces verts de la ville de Lyon, l'Union nationale des entrepreneurs du paysage Rhône-Alpes Auvergne (UNEP) et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont initié un projet de mise en place d'une plateforme d'échanges et d'expérimentations sur la conception et la gestion de paysages et d'espaces verts urbains dans le respect du développement durable. Ce partenariat a permis de poser les bases techniques de la collaboration entre les différents intervenants.

De son côté, la Communauté urbaine développe depuis plusieurs années une stratégie appliquée sur les questions de développement durable, notamment par la mise en œuvre de son Agenda 21. Une des actions de cette stratégie propose justement d'améliorer la mutualisation et l'échange des connaissances avec les acteurs du territoire (action n° 50 Charte de l'arbre).

Au terme de l'échéance de cette première convention et au vu des résultats positifs obtenus et de l'avis favorable des partenaires, l'UNEP Rhône-Alpes Auvergne, la DRAAF et la direction des espaces verts de la ville de Lyon sollicitent la Communauté urbaine, représentée par l'unité arbres et paysages de la direction de la voirie, pour intégrer ce partenariat afin de prolonger cette démarche et de conforter le travail engagé.

Il est donc proposé la signature d'une convention de partenariat, pour une durée de un an, entre la ville de Lyon, l'UNEP Rhône-Alpes Auvergne, la DRAAF et la Communauté urbaine pour fixer les modalités de poursuite des actions de cette plateforme, notamment en matière de répartition des compétences et d'orientation des travaux.

L'objet de la plateforme consiste à :

- rassembler en Rhône-Alpes les professionnels de la filière paysage des secteurs public et privé (établissements de formation, entreprises du paysage, collectivités territoriales, urbanistes, architectes paysagistes, bureaux d'étude, pépiniéristes, fournisseurs de produits et de matériaux, associations, etc.) dans le but d'échanger sur les bonnes pratiques de chacun en matière de développement durable,

- servir de support d'expérimentations en Rhône-Alpes,

- échanger des informations techniques sur la thématique du développement durable du paysage et des espaces verts entre les 4 réseaux,

- organiser des journées techniques de sensibilisation, d'information et de vulgarisation des méthodes alternatives et d'autres pratiques durables liées aux échanges techniques entre les 4 réseaux,

- participer au sein des 4 réseaux au confortement de la culture du développement durable et des bonnes pratiques au regard des activités et compétences exercées par les différents partenaires en matière de conception et gestion d'espaces verts et de paysage ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de partenariat à passer entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon, l'UNEP Rhône-Alpes Auvergne et la DRAAF Rhône-Alpes relative à la plateforme collaboratrice "échos paysage" de conception et de gestion de paysages et d'espaces verts urbains.

2° - Autorise monsieur le président à la signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.